



Nous dénonçons

- **L'opacité de la communication**
- **L'entente entre les promoteurs**
- **Le risque financier**
- **Le rendement insuffisant des machines**
- **Le risque de pollution**
- **La dangerosité de fin de vie du parc**
- **Le bouleversement du territoire**
- **Les risques pour les humains et les animaux**
- **La déclassification des terres agricoles**
- **La dévalorisation des habitations**

➤ **L'opacité de la communication**

- Rendu de l'impact visuel non réaliste sur le site internet de Comiac : la hauteur des éoliennes qui sera au minimum de 150m avec des pales de 50m n'a pas été respectée.
- Pas d'explication des réalités du projet sur la destruction de l'environnement : le bouleversement des terrains pour créer des routes permettant de faire passer des camions de 100 tonnes ou de 50 m de long ; l'utilisation des terres pour les plateformes, l'emprise au sol et l'enfouissement des 500 tonnes de béton nécessaire par machine.
- Entretien de l'ambiguïté des mots « projet – étude » en contradiction avec le caractère irréversible de la signature du protocole foncier.
- Pas de communication sur les mesures de vents qui devaient être transmises fin 2013.
- Pas d'informations sur les mesures acoustiques prévues alors que nous avons donné l'autorisation de se brancher sur nos maisons !

➤ **L'entente de fait entre les promoteurs** qui empêche tout appel d'offre.

- **Le risque financier pris par la commune et les propriétaires** : alors que la dette de GDF-Suez s'élève encore à 30 milliards d'euros malgré la vente des participations dans des parcs éoliens dans le monde entier et la session de 50% du capital de sa filiale **GDF-Suez futures Energies** pour un montant de 400 millions d'euros (*les échos.fr* du 9 décembre 2013).

**Association pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel :
Comiac, Calviac, Lamativie**

Nous affirmons

- Que les terres agricoles sur lesquelles seront installées ces machines deviendront des terres industrielles, perdront les indemnités de la PAC et deviendront stériles.
- Que le patrimoine immobilier sera déprécié et que l'attractivité notamment sur le plan touristique sera compromise.
- Que le rendement annuel de chaque machine ne pourra pas dépasser 35 jours de fonctionnement à pleine puissance.
- Qu'installer un parc éolien de 20MW oblige à prévoir une centrale thermique polluante de 20 MW pour compenser les aléas du vent, comme cela est fait actuellement en Allemagne.
- Que la provision de 50 000€ pour le démantèlement d'une éolienne est largement insuffisante, car actuellement les coûts réels sont plus proches de 300 000€.
- Que, en cas de dépôt de bilan de la société, les propriétaires des terrains concernés restent seuls responsables des éoliennes tant pour les dégâts éventuels provoqués que pour leur démantèlement.

Nous proposons

- Que des études réelles soient faites pour développer les énergies qui ne sont pas aléatoires et intermittentes comme :
 - la géothermie ;
 - l'hydraulique ;
 - la biomasse.

Nous posons les questions suivantes

- Risquons-nous la déclassification du site Natura 2000 « Vallée de la Cère et tributaires » ?
- Risquons-nous de perdre le label « Pays d'art et d'Histoire de la Vallée de la Dordogne Lotoise » ?
- Quels seront les bouleversements environnementaux produits par l'installation de ces machines, le passage de camion de 50m de long et pour certains de plus de 100 tonnes ?
- Quel sera l'impact des aires de béton créées pour le stationnement, le stockage du matériel, la grue et le support du mat qui sera rempli de plus de 550 tonnes de béton par machine ?
- Quelles seront les nuisances visuelles et sonores de ce parc pour les habitants de Comiac, Lamativie et Calviac ?
- Quel est le risque réel pour la faune ailée, sachant que lorsqu'une turbine tourne seulement à 10 tours/minute, l'extrémité des pales va à 180 km/h ?
- Quels sont les risques sanitaires pour les humains des sons, infra-sons, ultra-sons et basses fréquences produits par les aérogénérateurs ?
- Quels sont les dangers pour les êtres vivants de l'électromagnétisme induit par les câbles à haute tension ?
- Quelle est l'empreinte carbone réelle d'une éolienne compte tenu des travaux nécessaires pour sa fabrication, son acheminement, son démantèlement en fin de vie et de l'inévitable utilisation de centrales thermiques polluantes due aux caprices du vent (chute de vents, bourrasques ou trop de vent) et des pics de consommation ?
- Quelles seront les garanties apportées par le promoteur pour le projet d'actionnariat populaire envisagé ? Doit-on craindre un scénario type euro-tunnel ?